

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 12/02/2018

Date d'affichage : 15/02/2018

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 22 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 22 février 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Jonathan LAURITO à Marc Étienne LANSADÉ / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La Commune dispose d'un foncier, cadastré section BH 3, d'une surface de 2 128 m², situé à Port Cogolin.

Cette parcelle est classée en zone 2UZ au Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'une zone d'habitat, d'artisanat, de commerces et d'équipements hôteliers et résidences de tourisme.

Ce terrain est grevé par le Plan de Prévention des Risques Inondations. Il est concerné par la zone bleue B 1 « *zone estimée exposée à des risques moindres dans laquelle des parades peuvent être mises en œuvre* ». A ce titre, des précautions particulières seront à prendre en compte lors de son exploitation.

N° 2018/018

**AUTORISATION DONNEE A LA SARL PATURLE PLAISANCE OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR
SUBSTITUTION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN FONCIER APPARTENANT A LA
COMMUNE CADASTRE SECTION BH 3 – LIEU-DIT PORT COGOLIN**

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le

ID : 083-218300424-20180222-2018_18-DE

CM 22/02/2018

N° 2018/018

**AUTORISATION DONNEE A LA SARL PATURLE PLAISANCE OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR
SUBSTITUTION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN FONCIER APPARTENANT A LA
COMMUNE CADASTRE SECTION BH 3 – LIEU-DIT PORT COGOLIN**

Pour rappel, ce terrain est mis à disposition à la Sarl PATURLE PLAISANCE, dont le siège social est 36 village des artisans – 83310 Cogolin conformément à une convention annexée à la délibération du 26 octobre 2017 portant autorisation d'occupation du domaine public de Cogolin.

Cette convention autorisait la réalisation d'un local technique d'une surface de plancher maximale de 200 m² nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise dont l'activité est la suivante : exploitation d'une aire de mise à flot et d'activités liées à la construction navale.

Dans ce contexte, la Sarl PATURLE PLAISANCE sollicite l'autorisation de déposer un permis de construire conformément aux caractéristiques ci-dessus respectant la réglementation du PLU en vigueur et les contraintes du PPRI.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement, cette construction devra faire l'objet des autorisations nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la Sarl PATURLE PLAISANCE, dont le siège social est 36 village des artisans – 83310 Cogolin ou toute autre société par substitution de déposer les permis de construire nécessaires à la réalisation d'un local technique d'une surface de plancher maximale de 200 m² conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement sur le foncier cadastré section BH 3 d'une surface de 2 128 m² appartenant à la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

